

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
22

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 février 2026

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

III – AFFAIRES FINANCIERES

**2026 – 4 (4) : Demande de subvention DSIL/DETR
Construction du groupe scolaire Adelaïde HAUTVAL – Tranche 3**

Rapport au Conseil Municipal :

Considérant que la commune a sollicité des aides financières auprès de différents partenaires sur la base du montant qui était estimé à 7 432 534,81 € HT de travaux ;

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 7 802 721,89 € HT (acquisition du foncier, travaux, maîtrise d'œuvre et honoraires et autres dépenses dont mobilier);

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le plan de financement pour les demandes de subventions auprès de l'Etat pour la tranche 3 du projet ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel actualisé de l'opération de construction du groupe scolaire Adelaïde HAUTVAL – Tranche 3 ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT	%	Montant
Subvention DSIL TR 1 (notifiée)	3,84 %	300 000,00 €
Subvention DSIL TR 2 (notifiée)	5,11 %	398 949,00 €
Subvention DSIL/DETR TR 3 (demande en cours)	19,22 %	1 500 000,00 €
Subvention CEA (notifiée)	6,23 %	485 954,00 €
Subvention CAF (notifiée)	9,66 %	753 600,00 €
Subvention ADEME (notifiée)	0,66 %	51 340,00 €
Subvention Agence de l'eau (notifiée)	2,86 %	223 537,00 €
Subvention Climaxion (notifiée)	0,09 %	6 750,00 €
Sous total aides	47,67 %	3 720 130,00 €
Emprunt (7 millions dont 3 millions à rembourser par anticipation à réception des subventions)		4 000 000,00 €
Fonds propres		82 591,89 €
Sous total part de la collectivité	52,33%	4 082 591,89 €
Coût estimatif du projet (HT)		7 802 721,89 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des aides financières auprès de l'Etat pour la tranche 3 du projet sur la base du plan de financement prévisionnel, et à signer tout document ou convention en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

La Secrétaire de séance,

Claire HUBER

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216703433-2026.0203-CH2026_02_0